



Mormoiron le 19 janvier 2024

CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL

En raison de l'annulation du conseil municipal régulièrement convoqué en date du 18 janvier 2024 à 20h30, pour absence de quorum, et en vertu de l'article L2121-17 du CGCT qui stipule :
« Le conseil municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente.

Si, après une première convocation régulièrement faite selon les dispositions des articles L. 2121-10 à L. 2121-12, ce quorum n'est pas atteint, le conseil municipal est à nouveau convoqué à trois jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

J'ai l'honneur de vous inviter à participer au conseil municipal qui aura lieu le :

Mardi 23 janvier 2024 à 20h00

Salle du Conseil Municipal – Mairie de Mormoiron

Comptant sur votre présence, veuillez agréer, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Maire,
Régis SILVESTRE.



Ordre du Jour :

- Conseil Municipal -Approbation du Procès-Verbal de la séance du 10/11/2023
- Conseil Municipal -Approbation du Procès-Verbal de la séance du 18/01/2024
- BUDGET / Décision Modificative n° 4 exercice 2023
- PERSONNEL / Modification organisation du temps de travail
- PERSONNEL / prime pouvoir d'achat
- BUDGET / Ouverture de crédits anticipés sur budget 2024
- ADMINISTRATION GENERALE / Approbation rapport d'activité SPL 2022
- PERSONNEL / modification du tableau des effectifs
- ADMINISTRATION GENERALE / Tarifs concessions Rangée L au cimetière communal
- URBANISME / Renouvellement de la convention avec SOLIHA 84 pour l'animation du point information amélioration de l'habitat ancien et reconduction de l'opération "subvention façade"
- URBANISME / Proposition Zone d'Accélération des Energies Renouvelables
- Compte Rendu des décisions municipales